

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FSU-SNUipp de Côte d'Or



Violences envers les enseignant.es du 1er degré : une hausse inquiétante des signalements sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) dans le département.

La montée des violences à l'encontre des enseignant.es du 1er degré atteint un niveau très inquiétant. Les signalements d'agressions, tant physiques que psychologiques, sont en nette augmentation. Ces agressions mettent en péril la sécurité des personnels de la communauté éducative et mettent à mal leur santé ainsi que leur sérénité au travail.

C'est une situation alarmante, les derniers chiffres sont parlants. Actuellement, il y a 235 signalements RSST (31 août jusqu'au 18 mars 2025) rapportés par les enseignant.es et les AESH du primaire :

-119 pour risque mental (souffrance psychologique)

-116 pour risque physique

C'est une hausse significative par rapport à l'année scolaire dernière : 224 signalements RSST, pour l'année complète.

Ces violences, exercées par des élèves mais aussi par certains parents, vont de l'intimidation verbale aux agressions physiques, en passant par des pressions psychologiques croissantes.

La FSU21 alerte sur la banalisation inquiétante des comportements agressifs envers le personnel enseignant, les AESH (Accompagnant.es des Élèves en Situation de Handicap) et les ATSEM (Agent.es Territoriaux Spécialisé.es des Écoles Maternelles), ce qui crée un climat de tension permanent dans les écoles.

Il y a des conséquences graves sur la profession. Face à ces actes, nombre d'enseignant.es expriment un profond mal-être. Stress, épuisement professionnel et sentiment d'abandon s'intensifient, mettant en péril la qualité de l'enseignement et la motivation des équipes pédagogiques. Faute de soutien et de mesures adaptées, certain.s enseignant.es envisagent même de quitter la profession, un chiffre en augmentation.

Il est plus qu'urgent que l'administration prenne pleinement conscience des difficultés d'exercice et mette en place des actions concrètes et rapides pour protéger le personnel enseignant de l'Éducation Nationale, les AESH et les ATSEM.

- Accompagnement psychologique pour les enseignant.es victimes d'agressions.
- Sensibilisation et responsabilisation des élèves et des parents.
- Sanctions renforcées en cas de comportements violents avérés.
- Personnels en nombre pour la mise en œuvre des prises en charge nécessaires, pour pallier les absences de toutes les catégories de personnels, afin de ne pas aggraver encore plus les situations.

Le corps enseignant appelle les pouvoirs publics à prendre ces enjeux au sérieux et à agir sans délai pour garantir un environnement de travail sûr et respectueux.

À Dijon, le 2 avril 2025